

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juin 2023

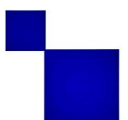
Sous la présidence de M. Daniel Guiraud

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Blanchet donnant pouvoir à Mme Labbé
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Fourcade
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Dallier
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Paul donnant pouvoir à M. Cranoly
M. Monany donnant pouvoir à Mme Pietri
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.



Délibération n° 2023-VI-09 du 8 juin 2023

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2022 – BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.4 applicables aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

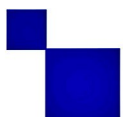
après en avoir délibéré,

- APPROUVE le compte administratif pour 2022 pour le budget annexe d'assainissement qui se décompose de la façon suivante :

Volume global des réalisations de l'exercice 2022 :

- des dépenses de : 135 075 693,31 euros,
- des recettes de : 155 199 029,84 euros,

et en volume réel :



- des dépenses de : 108 373 814,99 euros,
- des recettes de : 128 497 151,52 euros

Section investissement

Déficit antérieur reporté de 2021: 11 541 968,87 euros

Réalisation de l'exercice 2022 :

- volume global : 88 376 774,20 euros en dépenses et 90 412 498,08 euros en recettes,
- volume réel : 82 058 098,63 euros en dépenses et 69 059 377,76 euros en recettes.

Section d'exploitation

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2021 : 0,00 euro

Réalisation de l'exercice 2022 :

- volume global : 46 698 919,11 euros en dépenses et 64 786 531,76 euros en recettes,
- volume réel : 26 315 716,36 euros en dépenses et 59 437 773,76 euros en recettes.

- CONSTATE l'existence d'un excédent global des recettes sur les dépenses de 8 581 367,66 euros qui englobe :

- le déficit d'investissement : 9 506 244,99 euros,
- l'excédent d'exploitation : 18 087 612,65 euros.

- DÉCIDE d'affecter l'excédent d'exploitation à la section d'investissement pour un montant de 18 087 612,65 euros (au compte 1068), dont 9 506 244,99 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Ces décisions d'affectation feront l'objet d'inscriptions au prochain stade budgétaire.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon



Abstention(s) de :

M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet

N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote :

M. Troussel

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 16
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.